



Flash-info Vitry

Bulletin communal n°1
- Juin 2014 -

Le mot du maire

Trois mois se sont écoulés depuis l'élection municipale du 23 mars dernier. A cette occasion les Vitrier(e)s ont choisi une nouvelle équipe municipale pour succéder à Daniel MORISOT.

Celle-ci tient à remercier son ancien maire pour ses réalisations et sa gestion saine et rigoureuse des finances communales.

Depuis le 1^{er} janvier Vitry a intégré la Communauté de communes de Paray le Monial. Cette intégration aura bien sûr des conséquences. Certaines, espérons-le, bénéfiques, d'autres malheureusement auront un impact financier pour chacun, chacune d'entre nous.

Durant ces 6 prochaines années nous devons veiller et agir pour que le côté positif l'emporte sur les contraintes négatives.

Ce 1^{er} numéro de « FLASH INFO VITRY » consacre ainsi sa double page intérieure à vos impôts locaux 2014.

Par ailleurs au regard de la contribution financière de 340 000 €/an imposée à Vitry et du poids économique de notre commune (2^{ème} après celui de Paray) il est regrettable que nous n'ayons pas pu obtenir une vice-présidence que notre commune était en droit d'espérer.

Comme annoncé notre souhait est d'engager un dialogue constructif avec la population de la commune. Dans un esprit de transparence nous vous présenterons régulièrement ce document d'informations et d'actualités pratiques.

La communication reste l'outil essentiel pour bien réussir et faire avancer nos projets. Vos idées, remarques, propositions nous seront des plus précieuses.

Dans un souci permanent d'une gestion mesurée des finances locales, nous aurons pour objectif de réaliser, au cours de ces 6 prochaines années, les projets qui devront améliorer votre quotidien.

Le conseil des jeunes déjà en place continuera de nous accompagner. Le conseil des sages pourrait également être une force de propositions supplémentaires. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce 1^{er} bulletin et nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Daniel THERVILLE



Mairie de 71600
Vitry En Charollais

Téléphone : 03. 85. 81. 14. 40

Fax : 03. 85. 81. 48. 07

mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

Vos impôts locaux 2014

Avant le 1^{er} janvier 2014

Seuls les taux communaux s'appliquaient :

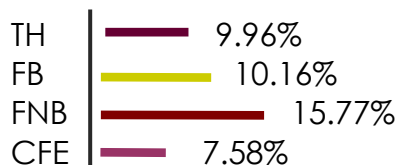


Ces 4 taxes ont apporté 473 070 € en 2013 au budget de Vitry.

Elles auraient apporté **481 655 € en 2014**.

Depuis le 1^{er} janvier 2014 : entrée dans la communauté de communes

1 > La communauté de communes perçoit ses propres taxes



La commune de Vitry contribue au budget de la comcom à hauteur de **341 478 €**

2 > En contrepartie la communauté de communes prend à sa charge :

- le salaire de 4 agents communaux
- l'entretien d'une partie de la voirie communale
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- le service incendie (jusqu'au 31/12/2014)

➡ Montant estimé de la prise en charge : **225 000 €**

Fiscalité communale

Contrainte réglementaire pour fixer les 4 taxes :





Les 4 taxes sont fiscalement nécessairement liées, ce qui oblige de les réduire proportionnellement

A budget équivalent, le besoin en fiscalité communale pour 2014 aurait dû être de 481 000 € - 225 000 € = **256 000 €**

Le conseil municipal du 11 avril 2014, a décidé à l'unanimité de :

- ne pas répercuter la totalité de la charge intercommunale sur les contribuables,
- limiter à **240 000 €** le montant des recettes fiscales 2014, utilisant ainsi une partie des réserves financières à sa disposition et donc de fixer les taux suivants pour l'année 2014.

Part communale :

TH :		6.57%
FB :		4.52%
FNB :		13.47%
CFE :		10.20%

Comment estimer vos impôts locaux 2014 ?



Pour la bonne compréhension des calculs ci-dessous, merci de vous reporter à vos avis d'imposition 2013 pour retrouver les éléments en question.

Taxe habitation :

- votre** « base nette d'imposition » **X** 6,57 % pour **Vitry en Charollais**
- +** **votre** « base nette d'imposition » **X** 9,96 % pour **l'intercommunalité**

Foncier bâti :

- votre** « base » **X** 4,52 % pour **Vitry en Charollais**
- +** **votre** « base » **X** 10,16 % pour **l'intercommunalité**
- +** part départementale

Foncier non bâti :

- votre** « base terres agricoles » **X** 13,47 % pour **Vitry en Charollais**
- +** cette même « base terres agricoles » **X** 15,77% pour **l'intercommunalité**

Taxe ordures ménagères

Attention la redevance fixe « ordures ménagères » est remplacée par une taxe intercommunale. Elle apparaîtra désormais sur votre avis de taxes foncières.

Votre « base foncier bâti » **X** 10.22 %

Et aussi ...



UN SITE INTERNET COMMUNAL D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

L'outil que nous allons mettre à votre disposition ne sera pas un simple site internet. Bien sûr, vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin sur votre commune.

Mais à l'heure d'internet et de la modernisation de l'administration, nous souhaitons aller plus loin en vous proposant de véritables services en ligne, prolongement de ceux assurés par la mairie et son personnel aux heures d'ouverture. A travers un guide des droits et démarches administratives, un annuaire géolocalisé ou encore des formulaires en ligne, c'est un lien supplémentaire qui se tissera avec votre commune.



DES INFOS PRATIQUES

Permanence de l'assistante sociale Catherine PATAIN

Le 4^{ème} jeudi du mois de 15h30 à 17h30 en mairie
Contact direct sur RDV : 03 85 81 61 00

Permanence du maire et des adjoints :

Tous les mardis et jeudis de 17H30 à 19H00



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Daniel THERVILLE : maire

Catherine ROY : 1^{ère} adjointe en charge de la jeunesse et des affaires scolaires

Jean Yves GRILLET : 2^{ème} adjoint en charge des bâtiments et de la voirie

Michelle MERLE : 3^{ème} adjointe en charge des finances

Jacky PERREAUT : 4^{ème} adjoint en charge de la communication et de la vie associative et sportive

Syndicat mixte Barberêche : **Éric MOREAU** (1^{ER} Vice-Président) / **Daniel THERVILLE**, **Jean Yves GRILLET**, **Marie France BLANCHARD** et **Jacky PERREAUT** délégués.



FÉLICITATIONS

Le FCV accède au plus haut niveau départemental pour la 2^{ème} fois de son histoire. Félicitations à la plus ancienne association de Vitry qui porte les valeurs de notre commune dans le département.



SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

La fermeture d'une classe a été actée le 18 avril par décision académique. L'attribution et la fonction de certaines salles vont être revues, comme la garderie périscolaire.

La mise en place des rythmes scolaires se poursuit : les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30 ont été retenus. Suite à la décision gouvernementale, la commune organise et financera tout ce projet.



BIENVENUE

Toute l'équipe municipale souhaite la bienvenue à Mr. MAMMESSIER artisan menuisier nouvellement installé à COLAYOT.



MERCI AU CONSEIL DES JEUNES

Comme tous les ans le conseil des jeunes s'est une nouvelle fois mobilisé pour la « commune propre » le samedi 14 juin. Merci à eux



ASSAINISSEMENT

Nous rappelons à tous les bénéficiaires du dernier assainissement collectif (Les Loges, Les Lattes, Le Cuveau) que la date limite pour leur raccordement est le 01/09/2014.

Après plusieurs soucis dus à de mauvais raccordements du réseau privé au tout à l'égout, une visite sera effectuée cet été dans chaque maison par les services municipaux afin de s'assurer du bon branchement.

Pour mémoire, il est strictement interdit de jeter tout ce qui n'est pas dégradable dans les conduits.